COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Octobre 2019

Présents:

M.M Philippe CHALLANT, Jean-Pierre GROSJEAN, Serge GREMILLOT, Alexandre BINDA, Olivier DUFLOS, Didier DAUBIE, Thierry CHANSON, Éric JACQUEL

Mmes Annie GRASSELER, Julienne EME, Agathe FORNEVILLE, Cécile ROUSSEAU, Élise FORNEVILLE

Procuration: M. Jacques ROUSSEL à M. Serge GREMILLOT

Absent: M. Didier MAZZONI

Secrétaire de séance: Mme Agathe FORNEVILLE

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire désigne à l'unanimité,

- Madame Agathe FORNEVILLE en tant que secrétaire de séance.



2 - Approbation de la séance précédente

<u>Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,</u>

- Le Procès-verbal de la séance du 13 Septembre 2019.



3 - <u>Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au mairie par Le Conseil Municipal</u>

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°33/14 du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2014,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
- ➤ Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 1^{er} Septembre au 14 Octobre 2019 :

| N° dossier | Propriétaire | Adresse du bien | Références cadastrales | Surface | Propriété Bâtie : B Non Bâtie : NB |
|---------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------|--|
| 13/19 | Mme D. | Lieudit Derrière les Maisons | AC n°167 | 05a 73ca | NB |
| 14/19 | M. R. Mme E. M. R. | 9 rue des Champs des Côtes | AD 1550 AD 1553 | 06a 51ca 02a 76ca | NB NB |
| 15/19 | M. D. | 35 rue d'Evette | D 820 | 14a 09ca | В |
| 16/19 | M. C. | 8 rue Nouvelle | AC 43a | 06a 40ca | NB |

➤ Concessions de cimetière depuis le 1 er Janvier 2019 au 14 Octobre 2019 : $720 \in$

Le Conseil Municipal prend acte du présent compterendu



4 - <u>Demande de subvention par la commune auprès du Conseil</u> <u>Départemental au titre du partenariat en direction des communes</u>

Suite aux diverses effractions constatées sur la porte principale d'entrée de la Maison Bardy et aussi sur la porte d'entrée de la petite salle, il serait judicieux de remplacer ces deux portes. De plus, il est nécessaire de mettre aux normes PMR ces deux entrées/sorties.

Le coût de l'opération s'élève à 8 839.48 € H.T soit 10 607.37 € T.T.C. Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre du partenariat en direction des communes au taux maximum de 50% soit 4 419.74 €.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

| DÉPENSES | н.т | RECETTES | н.т |
|--|------------|---|-----------------------|
| Porte d'entrée Grande salle alu avec seuil PMR Dépose + pose (partie haute vitrée, partie basse pleine) Porte d'entrée Petite salle alu avec seuil PMR Dépose et pose, (partie vitrée 4/20/4 argon, partie basse pleine) | 8 839.48 € | Fonds propres (50%) Partenariat en direction des Communes – Conseil Départemental 50 % | 4 419.74 € 4 419.74 € |
| TOTAL: | 8 839.48 € | TOTAL: | 8 839.48 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du partenariat en direction des communes pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2020.



5 - Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnité

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 Mars 1982 et du décret 82/879 du 19/11/1982, un arrêté interministériel en date du 16/12/1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil.

Suite au changement de comptable au 1^{er} Janvier 2019 (Trésorerie du Grand Belfort) et conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel de cet arrêté, une nouvelle délibération fixant un taux par référence au barème en vigueur doit être prise.

Cette indemnité est calculée sur la moyenne des dépenses des 3 dernières années.

Considérant que le Receveur Municipal remplit les conditions prévues par cet arrêté, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable.

<u>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions :</u>

- décide d'allouer au Receveur Municipal de la Trésorerie du Grand Belfort l'indemnité de conseil au taux de 100% du barème fixé par l'arrêté précité,
 - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



6 - Demande de subvention par l'AFM Téléthon

L'Association AFM Téléthon sollicite une subvention pour mettre en place une délégation AFM Téléthon afin de mener des actions en faveur des malades et familles concernées dans le département.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 50.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions:

- décide d'attribuer une subvention de 50.00 € à l'Association AFM Téléthon,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.



7 - <u>Demande de subvention par l'Association des accidentés de la vie -</u> <u>FNATH</u>

L'Association des accidentés de la vie - FNATH sollicite une subvention de fonctionnement afin de poursuivre dans le Département, leur action avec la plus grande efficacité possible.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 50.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions:

- décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.



8 - Demande de subvention par l'Association Passerelles pour l'emploi

Passerelles pour l'emploi et des chantiers de l'Économie Solidaire sollicite une aide financière pour l'organisation de l'Arbre de Noël au bénéfice des enfants des salariés de l'association.

Monsieur le Maire propose une subvention d'un montant de 50.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions :

- décide de ne pas octroyer de subvention à cette association.



9 - Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'encaisser un chèque de 200.00 € correspondant à un don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 200.00 €.



Questions Diverses

Présentation projet de crèche privée

Madame Coralie ANTOINE est venue présenter au Conseil Municipal son projet d'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Sermamagny (à côté du magasin Colruyt), « les P'tits comtois ».

Un bâtiment neuf de 359 m² sera construit et répondra aux normes de construction, d'hygiène et de sécurité les plus exigeantes. Un jardin clos, comprenant différents espaces d'activités avec vue sur espace naturel complètera la structure.

L'établissement pourra accueillir au maximum 30 enfants de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans. Le multi accueil sera ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 21h30 pour l'accueil régulier et de 8h00 à 18h30 pour l'accueil occasionnel.

L'effectif de la crèche sera composée de 10 personnes dont une directrice infirmière puéricultrice.

Ce projet d'établissement s'imprègne des recherches de professionnels de la petite enfance (inspiration éducative Montessori..) et prend en compte les différents besoins des enfants et leur développement.

La structure collective sera intercommunale. Ouverture prévue pour Septembre 2021.



Rapport d'activités 2018 de la Médiathèque

Durant l'année 2018, 5 018 prêts ont été réalisés. Dès la rentrée de Septembre, une bonne organisation s'est établie avec les classes du R.P.I pour les visites.

Des projets avec les classes de CP, CE1, CM1 et CM2 sont en cours.

Les enfants sont très attentifs et ravis des lectures en Kamishibaï « petit théâtre en papier ».

L'heure de la P'tite histoire animée par Joséphine à lieu à la Médiathèque, le mercredi une fois par moi sauf vacances scolaires de 10h à 11h. Une dizaine d'enfants sont présents pour profiter de bons moments de lecture et de musique.

Programme des prochaines séances:

➤ Mercredi 6 Novembre : « Les Trois Petits Cochons »

➤ Mercredi 11 Décembre: « Hansel et Gretel »



Cérémonie du 11 Novembre:

La cérémonie aura lieu le Lundi 11 Novembre 2019 à 17 heures (rassemblement devant la cour de l'école à 16 heures 45).

La Municipalité sera très honorée de votre présence à cette cérémonie; à l'issue de laquelle le verre de l'amitié vous sera offert dans la salle de la Maison Bardy.



Repas des Aînés:

Le repas des Aînés aura lieu <u>le Dimanche 17 Novembre 2019</u> à partir de 12 heures à la Maison Bardy. Les invitations sont en cours de distribution. Pour celles et ceux qui souhaitent y participer (et ayant l'âge requis), vous pouvez vous inscrire au secrétariat de Mairie avant le 31 octobre 2019 à l'aide du coupon-réponse adressé par courrier.



Noël des enfants:

Le traditionnel Noël des enfants de la Commune aura lieu le :

Samedi 7 Décembre 2019 à 14 heures 30 à la Maison Bardy

Pour y participer, vous devez vous inscrire au préalable en Mairie <u>avant le 21</u> <u>Novembre 2019</u> (compléter le coupon ci-joint).



Marché de Noël

L'Association Sermanimation organise comme chaque année son marché de Noël à la Maison Bardy les 23 et 24 Novembre prochains.

Sur place, de nombreux stands proposeront diverses idées cadeaux, décorations... Restauration: huîtres, vin blanc, gaufres, escargots, assiettes franc-comtoises... Buvette: vin chaud et visite du père Noël. Venez nombreux.



Réaménagement du parking du Malsaucy

Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort s'est engagé dans un vaste programme de rénovation du parking du Malsaucy.

Le parking offrira toujours le même nombre de places (330), mais leur organisation a été revue. Les places pour personnes à mobilité réduite seront regroupées au plus près de l'entrée principale du site.

De nouvelles essences d'arbre seront plantées (entre 55 et 60 arbres).

A l'occasion de ces travaux, un lit de roseaux va être installé à l'entrée du parking pour filtrer l'eau de pluie.

Pour s'adapter aux nouvelles énergies, des bornes de recharge électriques pour voiture seront installées sur le parking « P1 », de l'autre côté de la RD24. Des prises de recharge pour vélos électriques seront aussi installées à l'entrée du site.

Par ailleurs, 2 places vont être aménagées qui ne seront pas une aire de stationnement, pour permettre aux camping-cars de vider leurs eaux usées et de refaire le plein d'eau potable. Les camping-cars continueront à stationner sur le P1.



Bilan de la saison estivale 2019 du Malsaucy

La fréquentation du site du Malsaucy, de mai à septembre 2019, est estimée à près de 105 000 visiteurs.

Sur la période de juin à août 2019, 16 000 baigneurs pendant la période de surveillance.

La saison 2019 a connu davantage d'aléas météorologiques qui n'ont pas favorisés le bon déroulement des animations prévues. Toutefois, chaque animation a connu une forte fréquentation du public sur le site du Malsaucy.

737 stages ont été réalisés par 278 enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs. Les cours collectifs ont également connu un bel engouement (soirées avirons, les jeudis Sport au Malsau'...).

La mission de surveillance de la baignade a été assurée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS90).



Abrogation Arrêté préfectoral de la limitation des usages de l'eau

L'arrêté préfectoral limitant les usages de l'eau a été abrogé en date du 10 Octobre 2019. Les mesures de restriction ont été levées en raison d'une évolution favorable de la situation hydrologique mais toutefois les ressources restent insuffisantes. La vigilance reste donc de mise.

L'arrêté complet est disponible sur le site internet de la commune: www.sermamagny.fr



INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques organise d'octobre à décembre 2019, un test de questionnaire pour le recensement de la population. Ce test est mené auprès d'un échantillon, aléatoire d'environ 18 000 personnes et à pour but d'améliorer une partie du questionnaire.

Madame Valérie HARLET, enquêtrice de l'INSEE, munie d'une carte officielle interrogera les personnes sélectionnées. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles.

